



FOCom, votre meilleur défenseur

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL À L'HONNEUR...

L'accord IRP du 13 mai 2019 impose qu'une plénière dédiée aux sujets Santé, Sécurité Conditions de Travail (SSCT) soit planifiée par la Direction chaque trimestre. L'occasion ce mois-ci, pour les médecins du travail, de présenter leur rapport annuel d'activité dans un contexte réglementaire qui évolue : le SST (Service de Santé au Travail) devient le SPST (Service de Prévention et Santé au Travail).

Sujets de vigilance pour les médecins

FOCom salue une nouvelle fois l'engagement des médecins, infirmier·es et aides soignant·es du Service de Santé au Travail, pour leur engagement au service des 4 460 salariés suivis en 2021, dans un contexte encore très perturbé par le Covid-19.

Dans leur rapport annuel, les médecins mettent en lumière de nouveaux risques en lien avec le télétravail : porosité vie pro / vie perso, sédentarité, diminution de l'activité physique, aggravation possibles d'addictions, ... La perte des échanges informels est aussi largement soulignée.

Écran plat, clavier et souris sont recommandés au domicile, afin de limiter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

La crise sanitaire n'a pas ralenti la Direction dans ses réorganisations, y compris immobilières. Pour les médecins, le choix de bureaux « assis debout » est une mesure complémentaire indispensable aux nouveaux espaces dynamiques.

Conformément aux constats relevés par **FOCom**, la charge de travail et la charge mentale dans certaines entités s'avère parfois trop importante, en lien avec la généralisation du télétravail, la diminution des ressources humaines et des budgets. Les risques psycho-sociaux à terme : épuisement professionnel, désengagement, voire conflits interpersonnels au sein des équipes.

Allègement des mesures Covid-19

Depuis le 14 mars, le gouvernement a allégé le protocole sanitaire : le pass vaccinal n'est plus obligatoire, le port du masque non plus (en dehors des transports en commun et du milieu médical)

Et pourtant, les indicateurs affichent une recrudescence des cas. **FOCom**, tout en partageant le sentiment bien légitime de soulagement après près de deux ans de contraintes, s'interroge néanmoins sur les fondements (scientifiques ou électoraux ?) de ces allègements...

A Orange, le présentiel redevient donc la règle y compris pour les réunions, pour lesquelles un mode « hybride » est néanmoins recommandé. Mais les moyens permettant ce mode hybride sont-ils partout disponibles ?

Chacun étant différent face à la gestion de cette crise sanitaire, **FOCom** invite la Direction à la prudence, la souplesse, et l'empathie pour tous, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

Notre demande reste que le télétravail occasionnel spécifique soit un outil maintenu disponible. Rappelons au passage que le télétravail est également un moyen très efficace pour minimiser la baisse de pouvoir d'achat des salariés, en cette période de hausse des prix de l'énergie, et notamment dans les régions où les transports en commun ne sont pas assez développés.

Droit à la déconnexion : Une étude qualitative libre, fondée sur 19 entretiens de salariés TGI, confirme que le télétravail peut avoir un impact sur la charge de travail, la charge mentale, et l'équilibre vie professionnelle / vie privée. Les difficultés à se déconnecter sont un facteur de risques majeur.

VOS CONTACTS FOCom

CHEVALIER Jean-Philippe	NET, Belfort	06 71 58 01 14
FLAMANT Eric	IT&S, Caen	06 30 09 70 00
BATAILLE Guillaume	IT&S, Chatillon	06 78 46 38 86
PERRUFEL Micheline	IT&S, Cesson	06 07 10 19 19
DOUSSON Christophe	NET, Lannion	06 89 14 59 87
BURY Emmanuel	IT&S, Caen	06 45 11 33 59

Marre du papier ? Abonnez-vous !

<http://je-m-abonne.focom-tgi.fr>



J'adhère !

Votre meilleur défenseur
<http://www.focom-orange.fr>



téléchargez nos tracts
<http://bit.ly/inFOce-TGI>